



Communiqué de presse

Nyon, le 19 juin 2012

Plages du Léman : une eau de très bonne qualité sanitaire pour la saison 2012 !

Les analyses bactériologiques effectuées sont réjouissantes. Sur les 115 plages du Léman, 98 ont une eau de bonne qualité, 15 une eau de qualité moyenne et seulement 2 présentent une eau pouvant momentanément être polluée. Une excellente nouvelle pour les amateurs de baignade et de loisirs aquatiques qui pourront profiter de la belle saison 2012.

Chaque année la CIPEL (Commission internationale pour la protection des eaux du Léman) publie une carte des plages qui renseigne les amateurs d'activités aquatiques sur la qualité des eaux du Léman. L'édition 2012 indique que sur le plan bactériologique 85% des plages se trouvent dans la catégorie "eau de bonne qualité" (en bleu sur la carte des plages) et 13% des plages entrent dans la catégorie "eau de qualité moyenne" (en vert). Les critères de cette catégorie étant très proches de la première, la baignade dans les eaux qualifiées de qualité moyenne ne comporte aucun risque sanitaire. Toutefois, deux plages pourraient connaître une pollution passagère (en jaune). Il s'agit de la plage du Vengeron à Genève et de la plage du Champ de l'eau à Anthy-sur-Léman du côté français. Cette dernière est à nouveau accessible cette année grâce au plan de gestion et de surveillance des eaux conformes à la réglementation en vigueur qui a été mis en place localement. Ainsi, pour la première fois en cinq ans, aucune plage du Léman n'est interdite à la baignade, ce qui confirme que les efforts entrepris en faveur de la qualité des eaux du lac portent leurs fruits.

La classification des plages a été établie sur la base d'analyses bactériologiques effectuées durant la saison de baignade 2011 et au printemps 2012. Des analyses complémentaires sont également réalisées tout au long de la saison de baignade. La charge du lac en polluants chimiques est faible (micropollution) et ne présente pas de risque pour le baigneur.

Les services compétents des cantons (Genève, Vaud, Valais) et du département de Haute-Savoie se chargent de la surveillance sanitaire de la qualité des eaux de baignade du lac. Lorsqu'une plage est momentanément polluée pour des raisons particulières, les autorités en informent la population.

Comment se procurer la carte des plages 2011 - 2012 ?

La carte des plages publiée par la CIPEL bénéficie d'un nouveau look et d'un format très maniable. Elle est distribuée aux offices du tourisme ainsi qu'aux communes. Elle sera également encartée dans la prochaine Lettre du Léman qui paraîtra fin juin 2012 et est aussi disponible sur le nouveau site internet www.cipel.org.

Contact :

Audrey Klein, secrétaire-générale de la CIPEL ou Ariane Mariot, chargée d'information et de communication
Tél. : 022 363 46 69 (depuis la France : 00 41 22 363 46 69) - Courriel : cipel@cipel.org

Commission internationale
pour la protection des eaux du Léman

ACW - Changins - Bâtiment DC
Route de Duillier 50 - Case postale 1080 - CH - 1260 Nyon 1
Tél. : +41 (0)22 363 46 69 - Fax : + 41 (0)22 363 46 70
www.cipel.org